



**« Contribution pour une politique ambitieuse
en faveur du bien-être social, psychique et physique des jeunes. »**

**PLATEFORME COMMUNE
Issue du 2^{ème}
SEMINAIRE INTER-RESEAUX
23 juin 2011 à Paris**

Depuis plusieurs mois, les Associations Nationales représentatives des Points Accueil Écoute Jeunes (ANPAEJ), des Espaces Santé Jeunes (Fédération des ESJ), des Maisons des Adolescents (ANMDA), et des Boutiques Solidarité (Fondation Abbé Pierre) se réunissent pour réfléchir ensemble aux évolutions actuelles concernant les politiques publiques à l'égard des différents dispositifs en charge d'accueillir, de prévenir et de prendre en charge le « mal être » de la jeunesse, quel que soit son expression : souffrance sociale, éducative, psychique, , ou somatique.

Malgré l'accent mis sur la prévention dans les discours politiques, certains des financements dédiés à cette prévention et aux dispositifs d'accompagnement des jeunes sont remis en question. Le discrédit porté sur ces politiques, les discours lénifiants ne peuvent plus masquer ce que chacun des acteurs peut constater sur les territoires : fermetures ou disparition de dispositifs majeurs pour la cohésion sociale et la bonne santé des jeunes.

Les constats de mal-être d'une partie des jeunes¹ réitérés depuis de nombreuses années et confirmés régulièrement par de nouveaux rapports, soulignent la nécessité d'intervenir le plus en amont possible des « situations de crises » en s'appuyant sur des propositions d'accueil faciles d'accès et non stigmatisant.

Issus de ces constats, les PAEJ, puis les ESJ et enfin les MDA ont tous, chacun pour ce qui le concerne, la mission de prendre en compte cette nécessité d'accessibilité et d'accueil généraliste des adolescents. Porté de manière hétérogène, par des textes de faible opposabilité, les initiant et les règlementant, leur création a toujours été inscrite dans une histoire partenariale sur un territoire donné. Leurs financements diversifiés proviennent pour une part des crédits d'État (DGCS et DGOS) et d'autre part des collectivités territoriales (Conseil Général, ville...).

Aujourd'hui, le contexte de réduction (de suppression dans plusieurs régions) des crédits spécifiquement alloués aux PAEJ², la réorganisation des ministères concernés affecte la lisibilité de certains financements (FIQCS³ notamment) ; les contraintes budgétaires des collectivités territoriales et les restrictions qui les accompagnent, inquiètent et alertent associations et structures portant ces différents dispositifs.

Leurs associations nationales représentatives revendiquent une expérience et une expertise de l'accueil, de l'accompagnement des jeunes et du soutien à la parentalité. Elles soutiennent ainsi le bien-fondé des propositions faites aux jeunes par nos dispositifs, leur articulation et leurs complémentarités dans ce que nous nommons « un continuum d'accueil et d'accompagnement des jeunes de la Prévention aux Soins ».

¹ Le dernier rapport de la défenseure des enfants.

² 4 régions n'ont pas bénéficié d'enveloppe PAEJ au titre de 2010.

³ Fond d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins

Elles soutiennent une approche globale centrée sur la personne, reposant sur une interdisciplinarité qui conjugue le social, l'éducatif, le psychologique et le médical.

Elles soutiennent la nécessité d'un maillage territorial qui rend aisée l'accessibilité et la réponse de proximité pour le jeune et/ou sa famille.

Elles soutiennent le rôle majeur que chacune des structures (PAEJ, ESJ, MDA, BS) joue dans ce « continuum Prévention-Soins », seul susceptible de répondre à l'ensemble des besoins des jeunes en situation de mal-être.

À partir de nos expériences, de nos pratiques et compétences, nous avons une aspiration légitime à revendiquer, pour la jeunesse, le droit au maintien et au développement de lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de soins :

- **Pour prendre en compte et répondre à la diversité des besoins des jeunes**, à la complexité des situations et aux intrications des difficultés sociales, psychiques, médicales, nous offrons des dispositifs eux-mêmes diversifiés, complémentaires, permettant aux jeunes et aux parents une entrée à partir des difficultés ou symptômes exprimés... des plus simples aux plus graves.
- ... **en assurant un « continuum entre Prévention et Soins »**, intégrant les partenaires concernés et s'inscrivant dans un travail en réseau, pluri institutionnel et pluri disciplinaire. Facilement accessibles, nos dispositifs proposent un accueil généraliste, sans préjugé, inconditionnel et gratuit, susceptible d'entendre les multiples expressions du mal-être des jeunes ; lieux ouverts, prenant en compte le sujet dans la globalité de son environnement familial, social, amical, scolaire ; lieux d'élaboration clinique et d'accompagnement pluri-professionnels permettant le maintien des jeunes dans le droit commun (famille, établissement scolaire ...).
La diversité de l'ensemble de ces lieux prend en compte la complexité des situations des adolescents grâce à une articulation optimale, permettant à chacun de se situer dans un parcours d'accompagnement et de prise en charge cohérent où il aura la garantie de pouvoir rencontrer l'interlocuteur le plus adapté à la situation qui est la sienne.
- ... **en proximité, sur des territoires clairement identifiés**. Un maillage territorial lisible pour tous, jeunes, parents, professionnels, est indispensable afin d'assurer à l'ensemble de la population, quelle que soit sa difficulté à se déplacer sur le territoire, un accès aisé à ces lieux, incluant la mobilité des équipes, dans un souci d'égalité et de solidarité...
- ... proposant en leur sein, de manière également clairement identifiée, **des espaces d'informations, d'accueil et d'orientation** pour chaque territoire, dans une logique de coordination entre professionnels et entre dispositifs, en lien avec les acteurs locaux...
- ... **et considérant l'évaluation tant quantitative que qualitative comme une nécessité** pour assoir de manière cohérente et durable une politique et sa mise en œuvre : évaluation à laquelle nous demandons à être associés.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, nous demandons « **une politique ambitieuse en faveur du bien-être des jeunes** », **affirmée dans un texte unique, interministériel, équilibré du social au sanitaire** ; source d'un socle de financement pérenne et cohérent ; déclinée par les pouvoirs publics locaux (État et collectivités territoriales) et mise en œuvre par les acteurs locaux.

Marc LERAY
Président
ANPAEJ

Max DANIEL
Président
FESJ

Alain FUSEAU
Président
ANMDA